

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES

ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

N° Spécial

03 Février 2020

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DCPPAT du 03 Février 2020

SOMMAIRE

Avis	Date	DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE l'APPUI TERRITORIAL	Page
N° 2020-08	24.01.2020	Avis d'arrêté préfectoral imposant des prescriptions relatives à la substitution de la société ENGIE par la société S.N.C. SCOTT pour la réalisation des travaux de réhabilitation de la zone 141 de l'ancienne usine à gaz située boulevard Charles de Gaulle à Villeneuve-la-Garenne.	3
N° 2020-09	24.01.2020	Avis d'arrêté préfectoral imposant à la société ENGIE des prescriptions relatives à la poursuite de la surveillance de la qualité des eaux souterraines de la nappe des alluvions de la Seine sur le site de l'ancienne usine de gaz de Villeneuve-la-Garenne et Gennevilliers.	3

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE l'APPUI TERRITORIAL

Avis d'arrêté préfectoral n° 2020-08 du 24 janvier 2020 imposant des prescriptions relatives à la substitution de la société ENGIE par la société S.N.C. SCOTT pour la réalisation des travaux de réhabilitation de la zone 141 de l'ancienne usine à gaz située boulevard Charles de Gaulle à Villeneuve-la-Garenne.

Par arrêté DCPPAT n°2020-08 du 24 janvier 2020, le préfet des Hauts-de-Seine a imposé des prescriptions relatives à la substitution de la société ENGIE par la société S.N.C. SCOTT pour la réalisation des travaux de réhabilitation de la zone 141 de l'ancienne usine à gaz située boulevard Charles de Gaulle à Villeneuve-la-Garenne.

L'original de l'arrêté peut-être consulté à la préfecture des Hauts de Seine – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques.

Copie dudit arrêté sera déposée aux archives de la mairie de Villeneuve-la-Garenne, où tout intéressé pourra en prendre connaissance.

Avis d'arrêté préfectoral n° 2020-09 du 24 janvier 2020 imposant à la société ENGIE des prescriptions relatives à la poursuite de la surveillance de la qualité des eaux souterraines de la nappe des alluvions de la Seine sur le site de l'ancienne usine de gaz de Villeneuve-la-Garenne et Gennevilliers.

Par arrêté DCPPAT n°2020-09 du 24 janvier 2020, le préfet des Hauts-de-Seine a imposé à la société ENGIE des prescriptions relatives à la poursuite de la surveillance de la qualité des eaux souterraines de la nappe des alluvions de la Seine sur le site de l'ancienne usine de gaz de Villeneuve-la-Garenne et Gennevilliers.

L'original de l'arrêté peut-être consulté à la préfecture des Hauts de Seine – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques.

Copie dudit arrêté sera déposée aux archives de la mairie de Villeneuve-la-Garenne, où tout intéressé pourra en prendre connaissance.

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial Pôle de Coordination Interministérielle

> 167/177, Avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture adresse Internet:

http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex Courriel: courrier@hauts-de-seine.gouv.fr Standard: 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21 Adresse Internet: http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/